

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D012
ESPACE DE LOISIRS - Création d'un labyrinthe

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu l'activité de labyrinthe proposé sur l'Espace de Loisirs,

Vu la proposition reçue,

Considérant que pour créer ce labyrinthe, il est nécessaire de faire appel à un agriculteur,

DECIDE

Article n° 1 : L'entreprise TROTIN Pascal, dont le siège social est situé à Marçon (Sarthe) - lieu-dit " La Conillère" est retenue pour la création du labyrinthe, pour un montant de 1 376.00€ net

Article n° 2 : Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil Municipal

Fait à Marçon, le 24/04/2023

Le Maire,
Monique TROTIN

